



CHARTRE DE VALEURS

Nous, signataires de la charte de l'ARPE, exprimons notre désir de respecter, dans l'acte de bâtir, la logique du vivant et les liens cordiaux existant entre l'être humain et la nature.

L'ARPE est un réseau d'acteur·rices de la construction écologique en Normandie.

Ces acteur·rices partagent trois convictions :

- L'éco-construction doit être accessible au plus grand nombre.
- L'économie est au service de l'humain et doit respecter l'environnement.
- Le travail en réseau, le partage et l'échange des savoirs et savoir-faire sont nécessaires pour promouvoir nos valeurs et atteindre nos objectifs.

Une éco-construction accessible au plus grand nombre

L'éco-construction et l'éco-rénovation ne doivent pas être réservées à une classe sociale. L'intelligence des programmes et les choix techniques doivent permettre l'accès de toutes et tous à un habitat sain, confortable, économe et adapté au mode de vie des usager·ères. Pour que cet habitat soit accessible au plus grand nombre, le réseau s'attachera à faire connaître et promouvoir la construction et la rénovation écologiques en région.

La volonté de privilégier une économie au service de l'humain et respectant l'environnement

Lors de l'exploitation, de la transformation et de l'utilisation des ressources naturelles à fin de construction, nous cherchons à réduire les déséquilibres provoqués par nos interventions sur l'écosystème et à préserver la biodiversité. Par exemple, la production d'agro-matériaux de construction ne se fera pas au détriment de la production alimentaire.

Lors du choix des techniques de construction et de gestion des bâtiments, nous cherchons à optimiser l'utilisation des ressources locales, territoriales et planétaires, à court, moyen et long termes. Les matériaux non transformés représentent un gisement de ressources permettant de répondre très favorablement à la plupart des contraintes et des attentes d'une construction contemporaine et ce, conformément aux règles de l'art. Ils peuvent également être une source de valorisation des productions et filières locales.

La préservation et la réappropriation du patrimoine bâti, témoignage des savoir-faire, cultures et ressources des territoires, sont un fort enjeu social et économique.

Les relations économiques doivent être équitables sur toute la chaîne de valeur, de la production de matériaux jusqu'à leur usage. Les conditions de travail doivent respecter la sécurité, la santé et une juste rémunération des acteur·rices.

Un partage des savoirs et savoir-faire pour un travail en réseau

Le chantier est un lieu de formation, d'échanges sociaux, économiques et culturels et permet de passer de la logique de la division du travail à celle de la coproduction. Ces échanges constituent la richesse et la plus-value du réseau. Les acteur·rices viseront donc à les développer plutôt qu'à enfermer les connaissances et privilégier le corporatisme.

Le partage des savoir-faire s'entend entre professionnel·les mais aussi entre particulier·ères et professionnel·les. Il permettra de développer et capitaliser sur les retours d'expériences des différent·es acteur·rices.

Nos engagements

Nous, usager·ères, auto-constructeur·rices, concepteur·rices, consultant·es, prescripteur·rices, fabricant·es, entrepreneur·euses, distributeur·rices de matériaux... agissons pour que :

- Les échanges économiques entre les intervenant·es de l'acte de construire soient fondés sur le respect mutuel et la valorisation de la qualité du travail.
- Les matériaux soient appréhendés et utilisés d'une façon raisonnée en privilégiant ceux qui valorisent les ressources locales, le travail et le savoir-faire de l'ensemble des acteur·rices de la construction, du/de la producteur·rice de matériaux aux personnes qui les mettent en œuvre.
- Les choix programmatiques soient réalisés en prenant en compte, au maximum, les besoins et souhaits des usager·ères et des caractéristiques du bâti existant le cas échéant.
- Les expérimentations de techniques ou de matériaux soient valorisées, mutualisées et capitalisées.
- Les services et activités proposés par les adhérent·es soient pensés en concertation et en complémentarité avec les autres membres du réseau.
- Les écosystèmes soient respectés et pris en compte tout au long du cycle de vie des projets auxquels nous contribuons (fabrication, mise en œuvre, utilisation, recyclage).

Nous, professionnel·les, nous engageons à :

- Nous comporter dans notre travail et notre métier conformément aux principes de cette charte.
- Promouvoir l'esprit de cette charte et les actions s'y rattachant.